

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>57308</b>	De <b>M. Matthias Fekl</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Lot-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Finances et comptes publics		<b>Ministère attributaire</b> > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale
<b>Rubrique</b> >chambres consulaires	<b>Tête d'analyse</b> >chambres de commerce et d'industrie	<b>Analyse</b> > budgets. subventions publiques. réduction.
Question publiée au JO le : <b>17/06/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Question retirée le : <b>07/10/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Matthias Fekl attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les chambres de commerce et d'industrie, suite à la décision de l'assemblée générale de CCI France en date du 27 mai 2014 de ne plus assurer la promotion des politiques publiques. Les chambres considèrent qu'un récent rapport des corps d'inspection de l'État serait exclusivement à charge et que les CCI n'auront plus les moyens pour agir efficacement. Il souhaiterait savoir quelle est l'appréciation du Gouvernement à ce sujet et quelles sont les perspectives d'avenir.